

KANAK, quel avenir après le coup de force colonial ?

Les partisans de la Kanaky française auront eu le soutien du gouvernement français jusqu'au bout : le troisième referendum prévu par les Accords de Nouméa s'est donc tenu ce 12 décembre, bien que les forces associatives, syndicales, politiques et coutumières Kanak aient, depuis des semaines, indiqué que les conditions n'étaient pas remplies. L'État français a renié la parole du Premier ministre E. Philippe qui s'était engagé à organiser ce referendum en septembre 2022.

Alors que le peuple Kanak est en période de deuil suite aux nombreux décès dus au Covid, alors que les conditions sanitaires ne permettaient pas l'organisation d'une campagne électorale, le referendum a été maintenu. Le résultat est caricatural : 96,5% pour le maintien de la colonisation française ... mais c'est un referendum à propos de l'avenir de la Kanaky organisé sans (et contre) le peuple Kanak ! Le taux de participation a chuté de moitié, passant de 85,69% à 43,9%. Dans la province des Îles, la non-participation atteint 95,5%, dans celle du Nord, 83,4%.

Rappelons les résultats du referendum de 2020

[Communiqué du Collectif Solidarité Kanaky du 5 octobre 2020]

Les résultats, là où le peuple kanak vit majoritairement sont éloquentes : 84,3% de « oui à l'indépendance » dans la province des Îles et 77,8% dans celle du Nord (29,1%, dans la troisième province, celle du Sud). Résultat global : 46,6% pour l'accès à l'indépendance (43,6% en 2018). Il intègre le vote de milliers de personnes directement issues de la politique de peuplement de la colonie appliquée durant des années par l'État français, et ignore les nombreuses et nombreux Kanak qui, une fois de plus, n'ont pu voter.

La manœuvre orchestrée par l'État français aura empêché que ce troisième referendum marque la fin des 168 ans de colonisation. Mais le droit à l'autodétermination du peuple Kanak demeure. La situation créée par les forces coloniales ne résout rien ! Soutenu par l'État français les forces réactionnaires prônant le maintien de la Kanaky française voulaient en finir avec les processus ouverts par les Accords de Matignon-Oudinot en 1988 et de Nouméa en 1998. Elles entendent notamment gommer toute la dimension « colonie de peuplement », pourtant clairement mentionner dans des documents officiels de l'Etat français. Celles et ceux qui refusent le droit de vote aux immigré.es en France, le revendique dans les colonies ! Alors même que la situation est différente : colons et colonisé-es ne doivent pas être traité-es à égalité lorsqu'on parle de décolonisation. Celle-ci demeure une nécessité et ce n'est pas aux forces colonisatrices d'en décider.

L'Union syndicale Solidaires participe au [Collectif Solidarité Kanaky](#), en France.

Nous n'entendons nullement agir ou décider à la place des des Kanaks.

Prolongeant notre engagement anticolonialiste, qui est celui d'une partie du mouvement syndical, associatif et politique français, notre rôle est d'informer sur la réalité coloniale, d'être solidaires contre la répression, de soutenir celles et ceux qui luttent pour leur indépendance.

En ce sens, nous continuons notamment à diffuser l'importante [Lettre ouverte du peuple Kanak au peuple de France](#) (cosignée par le Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), le Comité Stratégique indépendantiste de non-participation (CSINP), le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, le groupe, l'Union Nationale pour l'indépendance (UNI), le Parti travailliste (PT), la Dynamique Unitaire Sud (DUS), la Dynamique Autochtone (DA), les Nationalistes, le Sénat coutumier, l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak Exploités (USTKE).)

**31 rue de la Grange aux belles
75 019 Paris**

**Téléphone 33 1 58 39 30 20
Télécopie 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

